

78820 JUZIERS
Tél: 0134752800
Fax: 0134756982
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

ARRETE PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION DES DEUX TERRAINS DU STADE DE FOOTBALL DU MESNIL N° 2024 – TEMP 125 bis

Le maire de la commune de JUZIERS,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il n'est pas possible, en raison des intempéries, de pratiquer le football sur les terrains d'honneur et annexe du stade de football du Mesnil à JUZIERS,

ARRETE:

Article 1. En raison des intempéries, les terrains seront fermés du 10 jusqu'au 14 octobre 2024 au matin.

Article 2. Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur du District des Yvelines
- Monsieur le Président du Football Club de Juziers

Article 3. Un exemplaire sera conservé en Mairie

Fait à JUZIERS, le 11 octobre 2024.

Le Maire, Ketty Varin

Dossier suivi par :
Philippe MILLET
Tél : 06 43 05 91 08
police.municipale@juziers.org